Ecrit par Echo du Mardi le 29 octobre 2021

L'Académie des Beaux-Arts en séance à Arles

L'Académie des Beaux-Arts se rendra à Arles les mardi 2 et mercredi 3 novembre. Pour l'occasion, les membres et correspondants de l'Académie visiteront l'Ecole nationale supérieure de la photographie d'Arles, réalisée par l'architecte Marc Barani (membre de la section d'architecture de l'Académie), la Fondation Luma, le musée Réattu ainsi que l'atelier du photographe Lucien Clergue, membre regretté de l'Académie.

Séance plénière hebdomadaire

Pour la troisième fois depuis sa création en 1816, l'Académie des beaux-arts tiendra par ailleurs sa séance plénière hebdomadaire du mercredi 3 novembre de manière décentralisée et publique. Cette séance aura lieu de 14 heures 30 à 16 heures 30 dans la salle d'honneur de l'Hôtel de ville d'Arles, à

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 29 octobre 2021

l'invitation de Patrick de Carolis, maire de la ville et lui-même membre de l'Académie des beaux-arts.
Inscription obligatoire auprès de catherine.vivier@academiedesbeauxarts.fr

L'Académie des Beaux-Arts

Instance consultative des pouvoirs publics, composée de 63 membres, 16 membres associés étrangers et 63 correspondants, l'Académie conduit, en dehors de ses missions de soutien à la création artistique et de défense du patrimoine artistique de la France, une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique lors de ses séances hebdomadaires au cours desquelles elle convie régulièrement des personnalités du monde culturel et politique à intervenir.

En savoir plus

L'Académie des beaux-arts est l'une des cinq académies composant l'Institut de France. Composée de 63 membres, 16 membres associés étrangers et 63 correspondants, elle encourage la création artistique dans toutes ses formes d'expression par l'organisation de concours, l'attribution de prix qu'elle décerne chaque année, le financement de résidences d'artistes, l'octroi de subventions et veille à la défense du patrimoine culturel français.

Elle assure également la gestion d'importantes fondations culturelles

Instance consultative des pouvoirs publics, l'Académie conduit également une activité de réflexion sur les questions d'ordre artistique. Afin de mener à bien ces missions, l'Académie des beaux-arts gère son patrimoine constitué de dons et legs, mais également d'importantes fondations culturelles telles que le Musée Marmottan Monet (Paris) et la Bibliothèque Marmottan (Boulogne-Billancourt), la Maison et les jardins de Claude Monet (Giverny), la Villa Ephrussi de Rothschild (Saint-Jean-Cap-Ferrat), la Maison-atelier Lurçat (Paris), la Villa Les Pinsons (Chars) et la Galerie Vivienne (Paris) dont elle est copropriétaire.
MH

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 29 octobre 2021

Académie des Beaux-Arts, Paris

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !